Lyon Métropole Habitat
Service Opérations Patrimoniales

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

OULLINS-PIERRE BENITE (69310) - Travaux de sécurité incendie de la résidence - Hautes Roches 1

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026OP-T0084
Date limite de remise des plis	Vendredi 18/12/2026 à 12h00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 8

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Lyon Métropole Habitat
Service Opérations Patrimoniales

Adresse : Lyon Métropole Habitat
194 rue Duguesclin
69003 LYON

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **PIERRE BENITE (69310) - Travaux de sécurité incendie de la résidence Hautes Roches 1**

Travaux de sécurité incendie de la résidence Hautes Roches 1

Code CPV	Libellé CPV
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	PIERRE BENITE (69310) - Travaux de sécurité incendie de la résidence Hautes Roches 1
Acheteur	Lyon Métropole Habitat
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	4 lots
Lieu d'exécution	1/1b/3/5/7/9/11 rue du 8 mai 1945 69310 - Pierre-Bénite
Délai	6 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Variation de prix	Prix fermes actualisables.
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

N°	Intitulé
Lot 1	Maçonnerie Etanchéité
Lot 2	Serrurerie - Menuiseries métalliques
Lot 3	Menuiseries intérieures
Lot 4	Electricité

Seul le lot n°1 fait l'objet de la présente consultation ouverte – les lots n°2 à 4 sont couvert par un accord-cadre préexistant. Il n'est pas possible de répondre sur ces lots dans le cadre de la présente consultation.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site de Lyon Métropole Habitat (LMH) à l'adresse suivante :

http://www.lmhabitat.fr

espace « Fournisseur », « Nos consultations en cours » cliquer sur en savoir plus ».

Il est recommandé aux opérateurs économiques de s'authentifier et d'indiquer une adresse mail valide permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les opérateurs économiques sont informés du fait que tous les échanges se feront en utilisant cette adresse mail, vérifiée par AWS-Achat et enregistrée dans sa base.

Les candidats sont invités à déposer de préférence leur pli plusieurs heures avant la clôture de la consultation, afin de pouvoir intervenir en cas de difficulté technique lors du dépôt.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2) ;
- Lettre de candidature (DC1) ;
- Règlement de la consultation (RC) ;
- Acte d'engagement (AE);
- Cahier des clauses administratives particulières et ses annexes (CCAP) ;
- Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes (CCTP);
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Cadre de mémoire technique ;
- PGC ;
- RICT ;
- Diagnostics amiante et plomb ;
- Plans.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Une visite **obligatoire** sur site est prévue :

- Le mercredi 2/12 à 14h sur site (RDV au 1 rue du 8 mai 1945).

A l'issue, le représentant de LMH sur place signera l'attestation de visite de l'entreprise. L'attestation est à remettre impérativement dans l'offre.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées ni valides au titre du dépôt d'une offre régulière.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées.

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains (Effectifs moyens)	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la*

Document	Descriptif
	prestation)
Références Travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*

Le cas échéant, les niveaux minimaux de capacité exigés au titre de la candidature sont précisés dans l'avis de publicité.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement*
Attestation de visite	*Attestation de visite*
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	*Décomposition du prix global et forfaitaire*
Mémoire technique	*Mémoire technique*

- **Modalités de remise des offres :**

La remise des candidatures et offres se fera obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur de Lyon Métropole Habitat accessible également via le site de Lyon Métropole Habitat à l'adresse suivante:

http://www.lmhabitat.fr

dans l'espace « FOURNISSEUR » puis « Nos consultations en cours ».
et dans les conditions techniques suivantes :

- Les fichiers doivent être transmis aux formats WORD 2013 ou EXCEL 2013 de MICROSOFT (ou compatibles).

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites ne seront pas retenus et seront effacés des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été ouverts.

Le soumissionnaire est invité à prendre connaissance des informations du site AWS-Achat concernant le temps nécessaire au téléchargement des plis.

Les opérateurs économiques peuvent adresser, dans une enveloppe cachetée comportant en haut à gauche l'étiquetage joint en annexe dûment complété, **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique.

La copie de sauvegarde devra être remise dans les conditions prévues à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique soit contre récépissé soit par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Lyon Métropole Habitat - Service des marchés - 194, rue Duguesclin - CS 43813 - 69003 Lyon.

Horaires d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (16 h les veilles de jour férié) - Fermé les jours fériés.

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des opérateurs économiques. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des propositions sont à la charge des opérateurs économiques.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Intitulé du critère et pondération	Pondération
1. Prix	60 %
2. Valeur technique	35 %
3.Valeur environnementale	5 %

Modalités de calcul des notes :

Les modalités de jugement des offres sont précisées en **annexe n°3** du présent règlement de consultation.

Conformément à l'article R. 2152-3 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées soit avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales, soit avec tous. Les candidats concernés en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et

de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur http://www.marches-publics.info. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Lyon
184, rue Duguesclin
69003 LYON

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021

Liste des annexes

Le présent RC comporte les annexes suivantes :

Annexe n°	Désignation
1	DC1
2	DC2
3	Modalités de mise en œuvre des critères d'analyse des offres
4	Attestation visite avec présence LMH